

Phone : +(221) 76.026.88.15
 +(221) 33.957.49.37
 Fax : +(221) 33.820.06.00
 AFTN : GOOOYNYX
 E-mail : aim-gooo@asecna.org
 Web : <https://ais.asecna.aero>



AIP SUP
NR 93/A/26GO
JULY 14th, 2026

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL DE L'OUEST AFRICAIN
 B.P. 8155 Aéroport International Blaise DIAGNE Dakar/Diass-SENEGAL

BENIN – BURKINA FASO – COTE D'IVOIRE – GUINEE BISSAU – MALI – MAURITANIE – NIGER – SENEGAL – TOGO

MISE A JOUR DES REDEVANCES AERONAUTIQUES DU BURKINA FASO

UPDATING AERONAUTICAL CHARGES OF BURKINA FASO

/

BURKINA FASO

Mise en vigueur/Effective Date	06 Août 2026 / August 06th, 2026
Validité/Validity	Perm

Ce supplément AIP informe les usagers sur les dernières informations aéronautiques à jour de la section GEN4.3.

This AIP SUP inform users about the latest aeronautical information of sub section GEN4.3.

GEN 4.3 REDEVANCES - BURKINA FASO CHARGES - BURKINA FASO

REDEVANCE CHARGES	CONDITIONS CONDITIONS	TARIFS RATES	OBSERVATIONS REMARKS
ATTERRISSAGE LANDING	TRAFFIC INTERNATIONAL INTERNATIONAL TRAFFIC	1 EURO = 655,957 FCFA	
	Pour les 25 premières tonnes	2.242 FCFA par tonne dont 1.53 Euros*	Ces redevances sont perçues sur les aéroports de : OUAGADOUGOU et BOBO-DIOULASSO Le paiement au comptant s'effectue par Terminal de Paiement Electronique (TPE) <i>The settlement of cash payment charges must be only by bank smart electronic card</i> Le règlement des frais de paiement en espèces doit être fait uniquement par carte bancaire à puce (*) Part ASECNA exprimée en Euros/tonne Les factures des redevances d'aéroport
	De la 26ème à la 75ème tonnes	4.483 4 464 FCFA par tonne dont 3.07 Euros*	
	De la 76ème à la 150ème tonnes	6.344 6 464 FCFA par tonne dont 4.3 Euros*	
	Au-dessus de 150 tonnes	5.963 5 962 FCFA par tonne dont 4.03 Euros*	
	TRAFFIC NATIONAL/ DOMESTIC TRAFFIC		
	Pour les 14 premières tonnes	496 FCFA par tonne dont 0.29 Euros*, avec un minimum de perception de 4.277 1.220 FCFA	

	De la 15ème à la 25ème tonnes De la 26ème à la 75ème tonnes De la 76ème à la 150ème tonnes Au-dessus de 150 tonnes AÉRONEFS PRIVÉS PRIVATE AIRCRAFT Aéronefs privés, de tourisme et ceux d'aéroclub d'un poids inférieur ou égal à 2 tonnes	1.811 FCFA par tonne dont 1.14 Euros* 3.620 FCFA par tonne dont 2.3 Euros* 4.531 FCFA par tonne dont 2.91 Euros* 4.270 FCFA par tonne dont 2.75 Euros* 1.277 FCFA par tonne	(Atterrissage, Balisage et Prolongation d'ouverture) sont éditées en franc CFA (FCFA). Pour la redevance d'atterrissage, la conversion des tarifs de l'euro en FCFA s'effectue au niveau de chaque tranche de tarifs, en opérant un arrondi au chiffre supérieur ou inférieur, selon que le premier chiffre après la virgule est supérieur ou inférieur à 5.
BALISAGE LUMINEUX PISTE RUNWAY LIGHTING FACILITY	Par atterrissage ou décollage	<u>Balisage LIH</u> 166.57 Euros pour les avions de plus de 75 T 131.50 Euros pour les avions de poids inférieur ou égal à 75T	Ces redevances sont perçues sur les aérodromes de : OUAGADOUGOU et BOBO-DIOULASSO
PASSAGERS PASSENGERS	<u>Vois Réguliers</u> Trafic National <u>National Traffic</u> Trafic Régional (Afrique) <u>Regional Traffic</u> Trafic International (hors Afrique) <u>International Traffic</u> <u>Vois à la demande</u> Tout type de vols	2.500 1 500 FCFA par passager 19.000 11 000 FCFA / passager 28.000 20 000 FCFA / passager 5 000 F CFA par passager embarqué	Sont exemptés des taxes de sûreté de l'aviation civile : - les enfants de moins de deux (2) ans; - les membres d'équipage de conduite; - les passagers en transit direct; - les passagers à bord d'un aéronef qui revient en raison d'une panne technique ou de mauvaise météo. - Les aéronefs transportant les chefs d'état en visite officielle - Les redevances de service passagers sont dues par l'exploitant de l'aéronef
STATIONNEMENT PARKING	Aire de trafic / Apron Aire de garage et d'entretien <u>Aircraft Parking and Maintenance Area</u>	50 FCFA par tonne/heure avec un minimum de perception de 200 FCFA / 50 FCFA per Ton/ hour with a minimum charge of 200 FCFA 20 FCFA par tonne/heure avec un minimum de perception de 100 FCFA / 20 FCFA per Ton/hour with a minimum charge of 100 FCFA	Ces redevances sont perçues sur les aérodromes de BOBO-DIOULASSO et OUAGADOUGOU These fees are collected at Ouagadougou and Bobo-Dioulasso aerodromes Toute fraction d'heure est comptée comme heure entière. Any fraction of hour is counted as full hour Les aéronefs bénéficient d'une heure de franchise Aircraft are granted one hour free

HANGAR DE MAINTENANCE OU ABRIS	HANGAR DE MAINTENANCE <i>Aircraft Maintenance Hangar</i> ABRIS <i>Aircraft Shelters</i>	50 FCFA par tonne/heure avec un minimum de perception de 200 FCFA / 50 FCFA per Ton/ hour with a minimum charge of 200 FCFA 20 FCFA par tonne/heure avec un minimum de perception de 100 FCFA 20 FCFA per Ton/hour with a minimum charge of 100 FCFA	Ces redevances sont perçues sur les aéroports de BOBO-DIOULASSO et OUAGADOUGOU <i>These fees are collected at Ouagadougou and Bobo-Dioulasso aerodromes</i> Toute fraction d'heure est comptée comme heure entière. <i>Any fraction of hour is counted as full hour</i> Les aéronefs bénéficient d'une heure de franchise <i>Aircraft are granted one hour free</i>
FRET CARGO	Vols Réguliers Par Kg de fret transporté (Chargé / Déchargé) Vols à la demande Par Kg de fret transporté (Chargé / Déchargé)	7 F CFA par kg 7 F CFA 10 F CFA	Sont exemptés : - Les bagages accompagnés - Les marchandises en transit Ces taxes sont perçues sur les aéroports de : - BOBO-DIOULASSO - OUAGADOUGOU
CARBURANT FUEL	Par litre	2 FCFA	Ces taxes sont perçues sur les aéroports de : - BOBO-DIOULASSO - OUAGADOUGOU
LUBRIFIANTS OIL	Par litre	2 FCFA	Ces taxes sont perçues sur les aéroports de : - BOBO-DIOULASSO - OUAGADOUGOU -
SURETE SECURITY	- Trafic National - Trafic Régional (Afrique) -Trafic International (hors Afrique)	1.000 FCFA 5500 6.000 FCFA 6.000 FCFA	Ces taxes sont perçues sur les Aéroports de : - BOBO-DIOULASSO - OUAGADOUGOU
TAXE USAGE DE TITRE DE TRANSPORT	Trafic National Trafic Régional (Afrique) Trafic International (hors Afrique)	100 FCFA par passager 2.000 FCFA par passager 2.500 FCFA par passager	
ROYALTIES	Par Passagers Arrivée/Départ Frêt par Kg Arrivée/Départ Autorisation d'embarquement	5.000 FCFA 10 FCFA 5.000 FCFA	Vols à la demande
TAXE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	Trafic National Trafic International et Régional	200 FCFA par passager 1.500 FCFA par passager	
LA PROLONGATION D'OUVERTURE D'AERODROME <i>Aerodrome Operating Hours Extension</i>	Tout type de vol	72 500 F CFA par mouvement et par heure de prolongation <i>72 500 F CFA per movement and per additional hour</i>	Toute tranche entamée est due intégralement <i>Any commenced hour shall be charged in full</i>

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AEROPORTAIRE (RDIA) Airport Infrastructure Development	Phase 1 (D'une durée de 09 ans/ Duration of 09 Years) POUR LES PASSAGERS FOR PASSENGERS Trafic régional (En Afrique) au Départ du Burkina Faso <i>Regional traffic (Within Africa), Departing from Burkina Faso</i> Trafic International (Hors Afrique) au Départ du Burkina Faso <i>International traffic (Outside Africa) departing from Burkina Faso</i> POUR LE FRET FOR CARGO Toutes destination (au Départ du Burkina Faso) <i>All destinations departing from Burkina Faso</i>	35000 F CFA par Passager embarqué <i>35 000 F CFA per embarking passenger</i> 50 000 F CFA par Passager embarqué <i>50 000 F CFA per embarking passenger</i> 100 F CFA par Kg de Fret <i>100 F CFA per Kg of Cargo</i>	Sont exemptés de la Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires - les enfants de moins de deux (2) ans; - les membres d'équipage de conduite; - les passagers en transit direct; - les passagers à bord d'un aéronef qui revient en raison d'une panne technique ou de mauvaise météo - Les bagages accompagnés - Les marchandises en transit - Les aéronefs transportant les chefs d'état en visite officielle
	Phase 2 (D'une durée de 11 ans /Duration of 11 years) POUR LES PASSAGERS FOR PASSENGERS Trafic régional (En Afrique) au Départ du Burkina Faso <i>Regional traffic (Within Adrica)</i> Trafic International (Hors Afrique) au Départ du Burkina Faso <i>International traffic(Outside Africa) departing from Burkina Faso</i> POUR LE FRET FOR CARGO Toutes destination (au Départ du Burkina Faso) <i>All destinations departing from Burkina Faso</i>	30 000 F CFA par Passager embarqué <i>30 000 F CFA per embarking passenger</i> 45 000 F CFA par Passager embarqué <i>45 000 F CFA per embarking passenger</i> 100 F CFA par Kg de Fret <i>100 F CFA per Kg of Cargo</i>	
	AVIATION CIVILE Civil Aviation	- Trafic National <i>Dosmestic Traffic</i> - Trafic Régional (Afrique) <i>Regional Traffic</i> -Trafic International (hors Afrique) <i>International Traffic</i>	1 000 F CFA par passager <i>1 000 F CFA per passenger</i> 12 000 F CFA par passager <i>12 000F CFA per passenger</i> 13 000 par passager <i>13 000 F CFA per passenger</i>

SECURITE NATIONALE <i>National Safety</i>	-Trafic National (Départ et arrivée) <i>Domestic Traffic</i>	250 F CFA par passager <i>250 F CFA per passenger</i>	Sont exemptés de la Redevance de Sécurité Nationale
	- Trafic Régional (Afrique) : (Départ et arrivée) <i>Regional Traffic</i>	500 F CFA par passager <i>500 F CFA per passenger</i>	- les enfants de moins de deux (2) ans; - les membres d'équipage de conduite;
	-Trafic International (hors Afrique) : (Départ et arrivée) <i>International Traffic</i>	750 par passager <i>750 F CFA per passenger</i>	- les passagers en transit direct; - les passagers à bord d'un aéronef qui revient en raison d'une panne technique ou de mauvaise météo - Les bagages accompagnés - Les marchandises en transit Les aéronefs transportant les chefs d'état en visite officielle

MODIFIER LA PAGE AIP ASECNA 02 GEN4.3

/

MODIFY ASECNA AIP PAGE 02 GEN4.3

FIN / END